

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 19 novembre 2020 à 19h00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE, Maire

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. LALANNE Romain, Mme CAZAUBON Isabelle M. LAPORTE Aurélien, M. CAUBRAQUE Bertrand M. DANDY Jérôme, M. REDON Jean-Louis, Mme DOTTER Maryline, Mme TAUZIN-DAUGA Magali, Mme BRETHERS Caroline.

Excusée : Mme LARRAZET Marina

Secrétaire de séance : Mr Aurélien LAPORTE

Date de convocation : 12 novembre 2020

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020.

DCM 2020/07/01 : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RADIO MDM

Le Conseil Municipal de la commune de BANOS ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2121 et suivants ;

CONSIDERANT la demande présentée par l'association Radio Mdm d'occuper le local communal situé 1 place de Navailles (1^{er} étage) ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'accueillir une association à but non lucratif concourant à la satisfaction générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

Article 1

d'Approuver les modalités de la convention de mise à disposition à titre onéreux d'un local communal à l'association Radio Mdm ci-annexée,

Article 2

d'Autoriser M le Maire à signer ladite convention.

Réception en préfecture le : 11/12/2020

DCM 2020/07/02 : DON ET SECOURS A L'ADM06 POUR LES COMMUNES SINISTREES DES ALPES MARITIMES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires des Landes à relayer un appel aux dons, émis par l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes, pour les communes

sinistrées de ce département suite au passage de la tempête Alex. Un compte dédié a été ouvert pour reversement immédiat des dons aux communes les plus sinistrées.

CONSIDERANT que, conjointement, l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes ont lancé un appel à solidarité et qu'il a été ouvert un compte spécial sur lequel peuvent être versées les aides des communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 300 € (trois cents euros) afin d'exprimer sa solidarité envers les communes et les populations des Alpes-Maritimes sinistrées par les inondations provoquées par le passage de la tempête Alex du 2 octobre 2020.

DIT que cette aide exceptionnelle sera versée sur le compte spécial dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex » ouvert par L'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

APPROUVE la décision de Monsieur le Maire de procéder à un virement de crédit de 300 € du compte 022 (charges imprévues) au compte 6713 « secours et dots »

Réception en préfecture le : 24/11/2020

DCM 2020/07/03 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DU CDG40 – MISE A JOUR DU PCS ET DICRIM

Monsieur le Maire expose que la commune de BANOS s'est dotée au cours du dernier mandat, d'un plan communal de sauvegarde (PCS), conformément à l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

L'objectif d'un plan sauvegarde communal est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va en fait coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'Association des Maires des Landes en partenariat avec le Centre de Gestion des Landes propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service plan communal de sauvegarde proposé par le CDG 40.

Au vu de ce document, la mise à jour complète du Plan de Sauvegarde nous sera facturé forfaitairement **1000 €** mais sera subventionnée à hauteur de **65 %** par le FEDER (**subvention sous-réserve à ce jour.**)

La charge communale pour notre collectivité sera donc au maximum de 35% du coût global soit **350 €**.

COMPTE TENU de la nécessité de mettre à jour dans les meilleurs délais le PCS et le DICRIM de Castelnau-Tursan et de prendre en compte les évolutions réglementaires, Monsieur le Maire propose d'accepter la signature de cette convention et de prendre en charge les frais inhérents à cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par voix pour,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de Gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Réception en préfecture le : 24/11/2020

DCM 2020/07/04 : PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE : renouvellement de contrat : Marché à procédure adaptée pour montant inférieur à 40 000€

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat, ce type de contrat est soumis aux dispositions du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant code de la Commande Publique, réglementation qui impose une mise en concurrence.

Considérant le montant prévisionnel du contrat qui s'élevait les années antérieures à 2800 euros par an

Considérant la procédure d'appel à concurrence mise en œuvre en application de l'article 28 du code des marchés publics,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition ci-annexée de la **CNP assurances** et de l'autoriser de conclure avec cette Société à compter du **1/01/2021 jusqu'au 31/12/2021** un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE RETENIR la proposition de la Société **CNP assurances**,

DE CONCLURE avec cette Société, pour une durée allant du **1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021**, un contrat au taux de :

- **7,48%** pour les agents affiliés à la **C.N.R.A.CL.**
- **1,65%** pour les agents affiliés à l'**I.R.C.A.N.T.E.C.**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce contrat et tous les documents s'y rapportant.

Réception en préfecture le : 24/11/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Table des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

2020/07/01 – Mise à disposition d'un local (1^{er} étage de la mairie) pour l'association Radio MDM.

2020/07/02 – Don et secours aux sinistrés des Alpes Maritimes

2020/07/03 – Adhésion au service PCS du CDG40 – mise à jour PCS et Dicrim

2020/07/04 – Passation d'un contrat d'assurance : renouvellement du contrat

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
LAPORTE Jean-Louis, Maire.	
LALANNE Romain	
CAZAUBON Isabelle	
LAPORTE Aurélien	
CAUBRAQUE Bertrand	
DANDY Jérôme	
REDON Jean-Louis	
DOTTER Maryline	
LARRAZET Marina	Excusée
TAUZIN-DAUGA Magali	
BRETHES Caroline	